Un des fils d'Abû Ṭalḥah tomba malade. Abû Ṭalḥah sortit et son enfant rendit l'âme.

Anas ibn Mâlik (qu'Allah l'agrée) a dit : « L'un des fils d'Abû Ṭalḥah (qu'Allah l'agrée) tomba malade. Abû Ṭalḥah sortit et son enfant rendit l'âme. À son retour, il demanda : « Comment va mon fils ? » Umm Sulaym, qui était la mère de l'enfant, répondit : « Il est plus calme qu'il ne l'était. » Elle lui apporta le dîner et il mangea, puis il eut des rapports intimes avec elle. Quand il eut terminé, elle dit : « Ils ont inhumé le petit ! » Au matin, Abû Ṭalḥah se rendit chez le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) et l'en informa. Le Prophète (sur lui la paix et le salut) demanda : « Avez-vous eu des rapports intimes la nuit dernière ? - Oui ! », répondit Abû Ṭalḥah. Le Prophète (sur lui la paix et le salut) a alors dit : « Ô Allah ! Accorde-leur la bénédiction ! » Elle donna alors naissance à un petit garçon et Abû Ṭalḥah m'enjoignit : « Prends-le et emmène-le chez le Prophète (sur lui la paix et le salut) ! » Umm Sulaym envoya également quelques dattes avec lui. Le Prophète (sur lui la paix et le salut) prit l'enfant et demanda : « Y a-t-il quelque chose avec lui ? - Oui, des dattes ! », répondirent-ils. Le Prophète (sur lui la paix et le salut) les prit, les mâcha, puis les enleva de sa bouche et les mit dans celle du bébé, puis il lui frotta les gencives (« Taḥnîk »). Enfin, il le nomma 'Abdullah. » Et dans une [autre] version, Ibn 'Uyaynah a dit : « Un homme des Anṣâr a dit : " J'ai vu neuf de ses enfants - c'est-à-dire : de 'Abdullah, le nouveau-né - ils connaissaient tout le Coran [par cœur] ! " » Et dans une [autre] version : « Un fils qu'Abû Ṭalḥah avait eu avec Umm Sulaym vint à mourir. Elle enjoignit à sa famille : « Ne dites rien à Abû Ṭalḥah au sujet de son fils jusqu'à ce que ce soit moi qui lui en parle ! » Lorsqu'il arriva, elle lui apporta de quoi dîner. Il mangea et but. Ensuite, elle se fit belle pour lui, plus belle que d'habitude. Il eut des rapports intimes avec elle. Quand elle vit qu'il avait satisfait son désir, elle dit : « Ô Abâ Ṭalḥah ! Vois-tu si des gens prêtent leurs ustensiles à une famille, puis les leur réclament, ces derniers peuvent-ils refuser ? - Non ! dit-il. - Elle a alors dit : Escompte une récompense pour ton fils ! - Il se mit en colère et dit : Tu m'as laissé jusqu'à ce que je me souille pour ensuite m'informer de la mort de mon fils ! » Il s'en alla voir le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) pour l'informer de ce qui s'était passé. Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) dit alors : « Qu'Allah bénisse la nuit que vous avez passée ! » Elle tomba enceinte. Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) était dans un voyage auquel participait Umm Sulaym. Or, lorsque le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) revenait de voyage, il n'entrait jamais à Médine de nuit. Ils se rapprochèrent, par conséquent, de la ville. Elle fut alors prise de douleurs de l'enfantement, retenant ainsi Abû Ṭalḥah auprès d'elle. Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) se mit en route. Abû Ṭalḥah déclara : « Ô Seigneur ! Tu sais bien qu'il me plaît de sortir avec le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) quand il effectue

une sortie et de rentrer avec lui quand il rentre. Or, j'ai été retenu par ce que Tu vois ! » Umm Sulaym intervint : « Ô Abâ Ṭalḥah ! Je ne ressens plus les douleurs, mets-toi en route ! » Nous partîmes donc. Lorsqu'ils arrivèrent à Médine, les douleurs revinrent et elle mit au monde un garçon. Ma mère m'a alors dit : « Ô Anas ! Que personne ne l'allaite jusqu'à ce que tu l'emmènes chez le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut). » Et au matin, je le pris et l'emmenais chez le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut). » Puis, il mentionna le hadith en entier.

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Le hadith d'Anas ibn Mâlik (qu'Allah l'agrée) relate que l'un des fils d'Abû Ṭalḥah se plaignit de douleurs, c'est-à-dire qu'il était malade, et Abû Ṭalḥah était marié à la mère d'Anas ibn Mâlik (qu'Allah les agrée). Il l'épousa après que le père d'Anas décéda. Abû Ṭalḥah sortit pour accomplir certaines tâches et, entre temps, son enfant rendit l'âme. Lorsqu'il revint, il demanda après lui à sa mère en disant : « Comment va mon fils ? - Elle répondit : Il est plus calme qu'il ne l'était. » Elle était véridique dans ses propos car, maintenant que l'enfant était mort, il était plus calme qu'il ne le fut. Abû Ṭalḥah (qu'Allah l'agrée) comprit de sa réponse que la maladie de l'enfant s'était apaisée et qu'il était en train de guérir. Puis, elle lui apporta le dîner et il mangea en pensant que son fils était guéri. Ensuite, il eut des rapports intimes avec elle. Quand il eut terminé, elle dit : « Ils ont inhumé le petit ! », c'est-à-dire : ils ont enterré l'enfant car il est mort - selon la première version - Au matin, Abû Ṭalḥah se rendit chez le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) et l'en informa. Le Prophète (sur lui la paix et le salut) demanda : « Avez-vous eu des rapports intimes la nuit dernière ? – Oui ! » répondit Abû Ṭalḥah. Le Prophète (sur lui la paix et le salut) invoqua alors la bénédiction [d'Allah] en leur faveur. Elle (qu'Allah l'agrée) donna alors naissance à un petit garçon béni et Anas a dit qu'Abû Ṭalḥah l'enjoignit : « Prends l'enfant et emmène-le chez le Prophète (sur lui la paix et le salut) ! » Il envoya également quelques dattes avec lui afin que la première chose qui descende dans son estomac soit la salive du Prophète (sur lui la paix et le salut) et qu'ainsi la bénédiction se répande en lui. À son arrivée, le Prophète (sur lui la paix et le salut) prit l'enfant et demanda : « Y a-t-il quelque chose avec lui ? », c'est-à-dire : avec quoi on puisse lui frotter [les gencives] - « Oui, des dattes ! » répondit Anas (qu'Allah l'agrée). Alors, le Prophète (sur lui la paix et le salut) les prit, les mâcha pour qu'elles soient imprégnées de sa noble salive et que l'enfant puisse les avaler plus facilement. Ainsi, la première chose qui pénétra son ventre furent les dattes mâchées avec la salive de l'Élu (sur lui la paix et le salut) afin qu'il soit joyeux et béni. Ensuite, le Prophète (sur lui la paix et le salut) enleva les dattes de sa bouche et les mit dans celle du bébé, puis il lui frotta les gencives du nouveau-né avec (« At-Taḥnîk »). Enfin, il le nomma 'Abdallah. Plus tard, il eut neuf enfants qui connaissaient tout le Coran [par cœur] grâce à l'invocation bénie du Prophète (sur lui la paix et le salut). Quant à l'autre version, celle de Muslim, Umm Sulaym y dit aux personnes de sa famille : « Ne dites rien à Abû Ṭalḥah au sujet de son fils jusqu'à ce que ce soit moi qui lui en parle ! » Lorsqu'il arriva, elle lui apporta de quoi dîner. Il mangea et but. Ensuite, elle se fit belle pour lui et se parfuma, plus belle que d'habitude. Il eut des rapports intimes avec elle et quand il eut satisfait son désir, elle compara son enfant à un prêt qu'on se devait de rendre à son propriétaire et lui a dit : « Ô Abâ Ṭalḥah ! Vois-tu si des gens prêtent leurs ustensiles à une famille, puis les leur réclament, ces derniers peuvent-ils refuser ? - Non ! dit-il. - Alors, elle dit : Escompte une récompense pour ton fils ! » Lorsqu'il entendit ses propos, il (qu'Allah l'agrée) se mit en colère et dit : « Tu m'as laissé jusqu'à ce que je me souille pour ensuite

m'informer de la mort de mon fils ! » Il s'en alla voir le Prophète (sur lui la paix et le salut) pour se plaindre de son épouse et de son agissement. Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a alors dit en invoquant pour eux pleins de choses profitables suite à leur acte : « Qu'Allah bénisse la nuit que vous avez passée ! », c'est-à-dire : ce que vous avez accompli lors de cette nuit afin qu'il en résulte une bonne chose et un magnifique résultat. Puis, après cela, elle (qu'Allah l'agrée) tomba enceinte. Et, alors qu'elle participait avec son mari Abû Ṭalḥah à un voyage en compagnie du Prophète (sur lui la paix et le salut), elle (qu'Allah l'agrée) fut prise des douleurs de l'enfantement juste avant d'entrer à Médine. Et quand il rentrait de voyage, le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) n'entrait jamais à Médine directement. En effet, il avait l'habitude d'envoyer un Messager prévenir les habitants de son arrivée proche ainsi que celle de la caravane. Elle retint ainsi Abû Ṭalḥah (qu'Allah l'agrée) auprès d'elle afin qu'il s'occupe de son cas. Quant au Prophète (sur lui la paix et le salut), il partit et s'en alla. Alors, Abû Ṭalḥah invoqua son Seigneur en disant : « Ô Seigneur ! Tu sais bien qu'il me plaît de sortir avec le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) lorsqu'il effectue une sortie et de rentrer avec lui quand il rentre. Or, j'ai été retenu par ce que Tu vois. » Umm Sulaym (qu'Allah l'agrée) intervint et lui dit : « Ô Abû Ṭalḥah ! Je ne ressens plus ce que je ressentais ! » C'est-à-dire : je ne ressens plus les douleurs de la grossesse que je ressentais auparavant. Puis, elle lui a dit : « Mets-toi en route ! » Lorsqu'ils arrivèrent à Médine, les douleurs revinrent et elle mit au monde un garçon. Ensuite, elle ordonna à Anas (qu'Allah l'agrée) d'apporter l'enfant au Prophète (sur lui la paix et le salut) et de ne laisser personne l'allaiter afin que la première chose qui descende dans son estomac soit la salive bénie du Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) et qu'ainsi il bénéficie du bien dans les deux demeures, ici-bas et dans l'au-delà. Et les traces de cela se manifestèrent sur cet enfant qui eut un grand nombre de descendants pieux, vertueux et heureux. Et pour conclure l'explication de ce hadith, il faut souligner que la bénédiction de ce qui se détache du corps est l'une des spécificités du Prophète (sur lui la paix et le salut) personne d'autre de cette communauté ne la partage avec lui. Et la plus grande preuve de cela est que les Compagnons (qu'Allah les agrée), ceux qui ont assisté à la Révélation et vécu les réalités de cette religion, n'ont pas recherché la bénédiction auprès des Califes bien-guidés ou de quiconque d'autre, notamment auprès des dix personnes promises au Paradis.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/6612

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee